

N/REF : 29/09/2025 10H58 C:000502 I:16155
V/REF : 857332
V/Email reçu le Lundi 29/09/2025 a 10H58

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1422
IMMEUBLE : BEAUS./MOULIN -1422
ALLEE DU MOULIN
BEAUSOLEIL/COTEAU DU MOULIN
35740 PACE

Rennes, le 02 Octobre 2025

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes

LOCALISATION : ALLEE 16 MOULIN - PARTIE COMMUNE ENTRE RDC ET 1ER

MOTIF : MINUTERIE RDC NE FONCTIONNE PLUS + 1 AMPOULE HS DANS LA CAGE ESCALIER
ENTRE LE RDC ET LE 1ER ÉTAGE

Donneur d'ordre : Mme E DELANOE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 01/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
CONSTAT : MINUTERIE HS ET DEUX AMPOULES A REMPLACER
MISE HORS TENSION
REPLACEMENT MINUTERIE
REPLACEMENT DE DEUX AMPOULES LED
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 01/10/25 a 14H08 Mme E DELANOE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1.1-Rempl.Minuterie	1	44,76	44,76
2,00	2.1.1-Rempl.par Ampoule(s)LED	1	21,03	42,06
TOTAL H.T.				86,82
T.V.A. a 10,00%				8,68
TOTAL T.T.C.En EURO				95,50

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.